

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 01 DECEMBRE 2015

Président : Dominique GILLE, Maire

Présents : Valérie HUMBLLOT, Isabelle LENEUF, Françoise LORNET, Marie-Paule TARTERET, Christophe FEBVRET, Jean Pierre GILLE, Arnaud MONIN, Damien OUDET, Emmanuel SEGAUX

Absente : Dominique BOUTEILLEY BRENOT

Procurations : Valérie GIRARD à Dominique GILLE
Jacqueline PICHOT à Françoise LORNET
Michel FEUILLEBOIS à Emmanuel SEGAUX
Gilles ROMANET à Valérie HUMBLLOT

Secrétaire de séance : Françoise LORNET

1) Compte rendu du 04 septembre 2015.

Monsieur le Maire présente le compte rendu du 04 septembre 2015.

Arnaud MONIN signale qu'il n'y a pas eu de vote pour le point 6, Après vérification, il s'avère que ce point a bien été voté à l'unanimité.

2) Suppression du budget du CCAS.

Mr le Maire propose de supprimer le budget du CCAS (selon la loi n° 2015-991 du 07/08/2015) au 1^{er} janvier 2016. L'activité et les actions du CCAS sont conservées.

Le conseil accepte à la majorité par 13 voix pour et 1 abstention (Christophe FEBVRET).

3) Recrutement 2^{ème} secrétaire.

Marie Hélène MOUTAULT a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} février 2016, Claire BEUDET souhaitant continuer à travailler à mi-temps sur Tillenay, il a été fait un appel à candidatures par le biais du centre de gestion pour recruter une secrétaire en remplacement de Marie Hélène.

Dix candidatures ont été reçues, cinq personnes convoquées pour un entretien, deux personnes correspondant aux attentes étaient en disponibilité. Le recrutement n'étant pas terminé à ce jour, le choix est repoussé.

La mairie continuera de fonctionner avec deux secrétaires à mi-temps.

La délibération est reportée au prochain Conseil.

4) Titularisation de Claire BEUDET.

Claire BEUDET actuellement contractuelle passerait en catégorie stagiaire pour un an en vue d'une titularisation en 2017, elle va se renseigner auprès du centre de gestion.

La délibération est reportée au prochain Conseil.

5) Avenant du règlement de la salle des fêtes.

Une association a bénéficié d'un prêt gratuit de la salle des fêtes pour organiser un loto, mais elle a utilisé la salle des fêtes le lendemain sans aucune autorisation de la Mairie. M le Maire propose de rédiger une convention à titre gratuit pour un prêt de la salle des fêtes à l'occasion d'une manifestation de telle date à telle date. Si l'association organise pendant le week end une deuxième manifestation : soirée, fête, repas etc, il lui sera compté un deuxième prêt gratuit.

Christophe FEBVRET demande combien de prêts gratuits pour une association. M le Maire lui répond deux prêts gratuits dans l'année.

Christophe FEBVRET ne trouve pas logique ces 2 prêts gratuits, alors que d'autres associations profitent de la salle toute l'année pour des activités. M le Maire lui répond que ce sont des activités à but non lucratif.

Le conseil accepte à la majorité par 10 voix pour, 3 contre (Christophe FEBVRET, Arnaud MONIN, Isabelle LENEUF) 1 abstention (Jean Pierre GILLE).

6) Schéma départemental de coopération intercommunale : fusion Communautés de Communes Auxonne Val de Saône et Pontailler sur Saône.

Depuis la loi NoTRE votée en 2015, les communautés de communes doivent atteindre le seuil de 15000 habitants. Celle d'Auxonne Val de Saône doit fusionner avec celle de Pontailler sur Saône pour arriver à un total de 23000 habitants et 35 communes. Sur les 57 délégués de la nouvelle entité Tillenay n'aura plus qu'un seul délégué.

Le conseil accepte à l'unanimité.

7) SICECO : schéma départemental de coopération intercommunale.

Le SICECO regroupe à l'heure actuelle 665 communes et propose d'englober 24 communes supplémentaires de la ceinture de Dijon à l'exception de la Communauté Urbaine de Dijon.

Le conseil vote à l'unanimité le regroupement avec ces communes.

8) Précision du pouvoir du Maire pour ester en justice.

La délégation du Maire votée en début de mandat et qui stipule « ester en justice » semble trop sommaire. Il est proposé de la remplacer par : « le conseil municipal décide de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour tout type de contentieux, quel que soit l'ordre ou le degré de juridiction ».

Le conseil accepte à la majorité par 9 voix pour, 1 contre (Damien OUDET) et 4 abstentions (Christophe FEBVRET, Arnaud MONIN, Isabelle LENEUF et Jean Pierre GILLE).

9) Affouages 2016-2017 (parcelle 4 et 6).

Pas beaucoup de bois pour les affouagistes. L'ONF, pour l'amélioration des parcelles 4 et 6, propose des cloisements pour permettre de sortir les chênes tombés.

Le conseil accepte à l'unanimité.

10) Choix des plaques d'inscriptions pour le columbarium.

Le conseil doit choisir un modèle de plaques d'inscription à apposer sur les portes du columbarium.

Le conseil accepte à l'unanimité le choix de plaques de 11cm X 8cm.

11) Autorisation pour la dématérialisation des convocations.

M le Maire propose pour le prochain Conseil Municipal d'envoyer les convocations à la fois par courrier et par email, puis uniquement par email si cela ne pose pas de problème.

Le conseil accepte à l'unanimité.

12) Changement des horaires de permanence du Maire.

À partir du 1^{er} janvier 2016, les horaires de permanence du Maire seront le mardi après-midi de 16 h à 18 h afin de concorder avec les horaires d'ouverture de la mairie au public.

Le conseil accepte à l'unanimité.

13) Acquisition terrain : emplacement réservé n°2.

Dans le cadre du PLU, un emplacement réservé de 635m² accolé à l'école, avait été matérialisé en vue d'agrandir le pôle école. Le conseil doit se prononcer pour son achat : soit 9000€ pour le terrain et 1200€ de frais d'acquisition. S'ajouteront les frais de bornage avec demandes de plusieurs devis.

Le conseil accepte à l'unanimité l'ensemble des opérations.

14) Acceptation des dossiers accès handicapés.

Trois bâtiments communaux ne respectent pas la réglementation accessibilité : bureau de vote, église et école. Pour déposer des dossiers (Ad'AP), agenda d'accessibilité programmée à la

Direction Départementale du Territoire, le conseil doit se prononcer.

Le conseil décide à l'unanimité de mettre en place et de déposer auprès des services de la DDT, un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) afin de réaliser les travaux nécessaires de mises aux normes.

Isabelle LENEUF remarque qu'un camion stationne régulièrement sur la place handicapés aux abords de l'église.

Christophe FEBVRET demande si une réflexion de fond sera menée pour l'agencement des accès handicapés.

M le Maire répond que des demandes de subventions seront faites pour ces travaux d'aménagement.

15) Questions diverses.

- La chaudière de l'école a été installée par l'entreprise BURET (entreprise retenue parmi les quatre devis reçus) pendant les vacances de la Toussaint.
- Les volets de la mairie (travaux prévus courant janvier 2016) seront rénovés par l'entreprise DE JESUS (entreprise retenue parmi les quatre devis reçus).
- Haie du Boutrans : deux experts mandatés par les assurances se sont entendus pour remplacer le grillage affaissé par la haie en question.
- M Jean Marc LOVAT, DGS, de la communauté communes est remplacé par M Charly VIARD.
- Affouage 2015/2016 la parcelle 3 se divisera en deux parties : une première en têtes de chênes, une deuxième partie en taillis. La vente des grumes de cette première partie a rapporté la somme de 25000€.
- Annulation de la fête de Tillenay : deux manèges avaient réservé en début d'année. Par un email reçu en mairie le samedi 3 octobre, le manège des autos tamponneuses annulait sa réservation pour « cause d'imprévu ». Le manège des petits se retrouvant seul, se désistait à son tour et il était impossible de parer à la situation dans un temps aussi court.
- NAP : un tiers de la somme allouée a été versé sur l'année 2015.
Conseil d'école : Françoise LORNET fait le compte rendu du conseil d'école du 03 novembre 2015. 83 élèves répartis en 4 classes. Exercice d'évacuation et mise en sécurité a eu lieu le 13 octobre 2015, évacuation réussie en 1 minute et 47 secondes. Cette année l'école pratique plusieurs activités comme : le lâcher de papillons, ateliers pour préparer le marché de l'école, cuisine pour carnaval, goûter pour le 100ème jour d'école, la semaine culturelle avec théâtre, chant, danse, exposition, soirée jeux de société, échange avec d'autres classes. Remerciements à la municipalité pour : l'achat de 4 nouveaux ordinateurs, la pose d'une protection foudre et coupure électrique, l'achat de 12 clés USB, l'installation de thermostats et de logiciels informatiques. Remerciements à l'association bouge ton école pour le don de 1460€ attribué à la coopérative pour l'achat de jeux de cour et d'un écran tactile. Pour les besoins : un four, un miroir au bas de la rue de l'abreuvoir. Accueil dans l'école : suite aux recommandations ministérielles, à partir du lundi 09 novembre, l'accueil se fera à l'entrée de chaque classe respective. Les parents accompagneront les enfants dans chaque couloir et veilleront à ce qu'ils soient passés aux toilettes, mis en chaussons et déshabillés. Ils confieront ensuite chaque enfant à son enseignant. Les projets pour l'année en cours : échange avec les correspondants, sortie correspondants (CM) à Til Chatel, spectacle de Noël, visite des musées de la vie bourguignonne, des beaux-arts à Dijon, atelier au musée Pasteur à Dole, la quinzaine de l'environnement. Arnaud MONIN propose de mettre des détecteurs de fumée et des détecteurs de monoxyde de carbone et signale qu'il faut fournir des packs d'eau dans deux classes car l'eau du robinet est trouble.
- La distribution des colis aux Aînés : le 19 décembre 2015 de 9h30 à midi.
- Les vœux du Maire : le 16 janvier 2016 à 18 heures.
- Le repas des aînés : le 09 avril 2016 à midi.
- Remerciements du C F A La Noue pour la subvention de 160 €.
- Demande de subvention de la prévention routière pour l'année 2016.
- Les inscriptions pour tenir les bureaux de vote des 06 et 13 décembre 2015
- Les pompiers à l'école par deux fois : le jeudi 19 novembre des élèves et deux enseignantes se plaignent de maux de tête. Par sécurité les pompiers sont appelés vers 17 H pour faire des vérifications de monoxyde de carbone : tout est normal. Les deux enseignantes auront droit à une prise de sang qui ne décèlera rien d'anormal. Le vendredi 20 novembre 2015, c'est une odeur désagréable dans une salle de classe qui fera revenir les pompiers (les parents seront

invités à venir chercher plus tôt leurs enfants). Toutes les mesures effectuées ne révéleront aucun danger. Un électricien viendra pour vérifier les branchements sans déceler d'anomalies. Apparemment deux causes bien distinctes : virale pour les maux de têtes et peut-être électrique pour l'odeur.

- Communauté de communes /Compétence Enfance Jeunesse : Valérie HUMBLLOT présente l'audit sur le fonctionnement du service Enfance-Jeunesse. Après 10 années (2005/2015), les dysfonctionnements et questionnements portent sur les champs du "périscolaire/restauration scolaire" et "Activités scolaires". Les principaux sujets abordés concernent le budget, le coût du service, la fréquentation, les effectifs, le temps de travail, l'absentéisme, la complexité des inscriptions, les ressources humaines affectées, la commande publique, et l'organisation en pôles. Deux COM COM voisines ont été sollicitées pour connaître les bonnes pratiques transférables. La phase des préconisations reste à réaliser : inscription et facturation sur outils numérisés, réécriture de la procédure d'inscription, améliorations des relations avec les parents...Néanmoins des décisions ont déjà été prises : nouvelle répartition des pôles qui passent 6 à 3, clarification des rôles, réduction du nombre d'agents.
- SIPIT : Emmanuel SEGAUD résume : le coût du m3 d'eau pour l'année 2014 avec une consommation de 120 m3 est de 4,11 € dont 1,56 € pour l'eau potable + 2,55 € pour l'assainissement. Les conduites d'adduction d'eau ont un rendement de 75% (soit 25% de pertes en ligne). Légère progression de nombre d'abonnés qui passe de 2556 en 2013 à 2583 en 2014.
- Arnaud MONIN signale que l'accès à la salle de motricité est sale et qu'il manque des portes-manteaux dans cette même salle. Lors de la fête Halloween, il a remarqué des enfants déambuler de nuit dans les rues, jetant leurs papiers de bonbons et risquant de faire peur aux personnes âgées. Il en appelle à la responsabilité des parents.
- Christophe FEBVRET revient sur le procès à propos de l'emplacement réservé n°1, qualifiant d'honteuse cette méthode à l'égard d'une famille du village. M le Maire répond que cette affaire, passée en audience le 20 novembre 2015, doit attendre son jugement.

La séance est levée à 22h 00